

Notre site vous informe :  
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :  
[s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu)

**Refusons collectivement  
 le dispositif prévu  
 pour les stagiaires  
 à la rentrée prochaine.**

**Signons, faisons signer  
 la lettre pétition :**

[http://www.montpellier.snes.edu/IMG/pdf/lettre\\_petition\\_stagiaires\\_s1\\_20\\_mars\\_2010.pdf](http://www.montpellier.snes.edu/IMG/pdf/lettre_petition_stagiaires_s1_20_mars_2010.pdf)

### Sommaire :

#### PAGES 2 ET 3 :

##### Congrès académique :

- Enseigner en collège, en lycée
- Revalorisation
- Ripostes collectives

#### PAGE 3 :

- PO, On achève bien les chevaux

#### PAGE 4 :

- Congés formation
- Hors-classe certifiés et agrégés
- Accès au corps des agrégés
- Mouvement intra, agenda

### Congrès académique du SNES :

**Jeudi 27 mai  
 Collège V. Hugo  
 Narbonne**

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue

MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage

Presse - Montpellier CT

## L'heure n'est pas à l'attentisme

Des centaines de milliers en grève le 23 mars et dans les manifestations le 23 mars et le 1<sup>er</sup> mai, pour l'École, la Fonction Publique et les Services Publics, pour l'emploi, le pouvoir d'achat, et la défense des retraites.

Cette puissante mobilisation unitaire, celles qui se sont développées ces derniers mois, dans différents secteurs et depuis octobre dans l'Éducation Nationale, et particulièrement dans le 2<sup>nd</sup> degré, ont fortement marqué le climat social et politique.

**Le gouvernement voit sa politique largement rejetée**, son discours libéral de plus en plus contesté : l'échec électoral cuisant qu'il vient de subir en est la preuve, les sondages le confirment. **Et les conflits sociaux continuent de se développer** malgré une unité syndicale parfois hésitante. Dans notre académie aussi, la lutte contre les suppressions de postes et la politique de démantèlement du système éducatif se poursuit, à l'exemple du collège de la Croix d'Argent à Montpellier.

**Pour autant, même affaibli et malgré les discordances affichées au sein même de sa majorité, le gouvernement n'a pas renoncé à sa politique.**

Preuve en est l'annonce de **34000 nouvelles suppressions de postes dans la Fonction Publique en 2011**, ce qui portera « l'addition » à plus de 135000 suppressions en 5 ans, dont près de la moitié dans l'Éducation Nationale. Voilà qui éclaire, si besoin est, le dispositif prévu pour **les stagiaires à la rentrée**, qui va réduire leur « formation » à un vague compagnonnage. Voilà qui devrait aider ceux de nos partenaires syndicaux qui les soutiennent, à comprendre les objectifs réels des réformes des lycées et de la gouvernance des établissements.

En témoigne aussi l'intense **battage médiatique sur les retraites**, destiné à convaincre une opinion hostile aux projets actuels qu'il n'y a pas d'autre voie... que d'accepter de nouvelles régressions. Le gouvernement, qui exclut toute augmentation des ressources des régimes de retraite, avance comme seules pistes l'augmentation de la durée de cotisations, le relèvement de l'âge de départ en retraite avec ses conséquences sur la décote et le taux des pensions, et tente d'opposer public et privé dans le but de remettre en cause le mode de calcul (sur les 6 derniers mois) de nos pensions.

**Pourtant d'autres choix sont possibles** : bouclier fiscal, baisse de la TVA dans la restauration, aide aux banques, aux constructeurs automobiles... en ont fait la preuve a contrario par... dizaines de milliards d'euros.

Service Public d'Éducation, Fonction Publique, retraites... **les semaines à venir seront déterminantes**. L'heure n'est pas à l'attentisme, mais bien à renforcer la mobilisation pour imposer une autre politique, à intensifier la campagne en direction de l'opinion et des politiques pour peser sur les choix à venir, faire entendre et prendre en compte nos propositions. **Le Snes et la Fsu multiplient les initiatives pour construire de nouvelles actions nationales unitaires en mai dans l'Éducation et au niveau interprofessionnel.**

B. DUFFOURG

## CONGRÈS ACADÉMIQUE D'ÉTUDE JEUDI 27 MAI 2010 À NARBONNE

*Nos métiers subissent quotidiennement les effets dévastateurs de la politique gouvernementale : suppressions massives de postes, dégradation des conditions de travail et de service, réformes (lycée, gouvernance des établissements, formation des maîtres) imposées contre l'immense majorité de la profession, multiplication de tâches qui n'ont souvent que de lointains rapports avec l'enseignement, attaques contre nos carrières et nos statuts..., sans oublier la formation des futurs enseignants réduite à une sorte de compagnonnage.*

*Avec la remise en cause du Service Public d'Éducation et de ses missions, que l'on exerce en collège, en lycée ou dans un CIO, c'est le sens même de notre métier qui est remis en cause dans toutes ses dimensions. L'objectif de notre congrès est d'analyser les cohérences et les objectifs de cette politique, et d'engager un vaste débat avec l'ensemble des collègues sur l'avenir de notre métier et sur les ripostes collectives que notre profession doit construire.*

*Rapporteurs : E. Cassou Barbier, B. Duffourg, B. Humeau, T. Jouve, A. Roussel*

### ENSEIGNER EN COLLÈGE FAIRE POUR QUI ? Y ÊTRE POUR QUOI FAIRE ?

Face à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, nombre de collègues constatent qu'ils ne peuvent plus exercer leur métier convenablement et mener à bien ce qui est et doit rester le cœur de notre métier : Enseigner !

Il est indispensable d'analyser notre rôle, nos missions et nos statuts afin de redonner du sens à la conception de la transmission des savoirs qui nous a poussés à « y être pour faire ».

#### Le rôle de l'enseignant en collège ?

Que penser des termes utilisés par le Ministère qui prône par exemple « évolution des missions, mérite individuel et autonomie des établissements » sinon qu'ils se déclinent en empilement de tâches nouvelles, conseils pédagogiques décideurs et concurrence entre établissements ?

Que penser encore de la culpabilisation des enseignants sur une moindre réussite des élèves, qui légitimerait ainsi la « nécessaire transformation de nos métiers » sinon que là encore, cela entraîne un alourdissement de notre charge de travail et nous écarte de plus en plus de notre rôle de concepteurs pour nous transformer en simples

exécutants de tâches « annexes » : orientations, B2i, niveau A2, notes de vie scolaires, PPRE, évaluation par compétences, ASSR, PDMF, suivi en entreprise, cahiers de textes électroniques, accompagnement éducatif ou autres stages de remises à niveau pendant les vacances...

Quelle place dès lors pour se concerter en équipe, croiser les regards sur les élèves fragiles, penser ensemble et effectuer dans nos services les tâches qui relèvent vraiment de nos missions ?

On voit bien là les signes d'une volonté politique de nous écarter du rapport à l'élève, nous ôter la parole, nous confiner dans l'exécution hiérarchiquement contrôlée de tâches de plus en plus lourdes, et surtout de plus en plus éloignées du sens même de notre métier.

#### Pour qui faisons-nous ce métier ?

Réfléchir à la transformation de nos métiers que nous impose ce gouvernement en nous écartant volontairement des enjeux de l'école conduit à la question : « quelle école et pour y faire quoi ? »

A l'évidence, la dégradation des conditions d'études pour les élèves (qui découle des suppressions massives de postes d'enseignants, de la

multiplication des services partagés, d'une conception scandaleuse de l'entrée dans le métier, des effectifs pléthoriques par division, de l'abandon de travaux en groupes et de l'aide individualisée...) montre clairement un renoncement à la notion du « tous éduquables » et a fortiori à toute prévention précoce de l'échec scolaire.

Loin des interrogations sur l'amélioration des pratiques pédagogiques qui viserait à assurer la réussite scolaire de tous, nous sommes face à une politique éducative de renoncement, à une volonté de mettre en place un collège à plusieurs vitesses, bien loin du concept d'ascenseur social, et à une conception utilitariste de la formation (du formatage ?) des jeunes.

À travers cette déstructuration, comment ne pas s'interroger sur la vision idéologique du gouvernement sur la société de demain ? L'exemple du socle commun et l'adaptation des programmes pour l'évaluation (en oui/non) des compétences du palier trois est de ce point de vue particulièrement révélatrice.

Notre congrès doit débattre sur ces problématiques car il est urgent de redonner tout son sens à notre métier.

### QUEL LYCÉE POUR DEMAIN ?

Il serait simpliste de réduire la réforme des lycées à la seule politique de suppressions de postes, mais tous les établissements, en particulier les lycées technologiques, en subiront les conséquences dès la rentrée prochaine, et plus encore lors de sa mise en place en 1<sup>ère</sup> et Terminale.

Traitement des difficultés scolaires par « l'accompagnement personnalisé », dispositif fourre-tout, ponctuel et extérieur aux enseignements ; orientation considérée comme un moyen de gestion des flux et non des choix des élèves ; « stages de remise à niveau » qui ressemblent davantage à une réorientation imposée : **le lycée Chatel ne permettra pas au élèves de mieux réussir.**

**Notre congrès doit analyser comment, en remodelant les structures et les missions de l'école, la réforme Chatel dénature notre métier.** Comment, en développant la concurrence entre établissements, entre disciplines, en

renforçant l'autonomie des établissements (en particulier avec le volant globalisé d'heures de dédoublement), elle concrétise l'abandon de la logique de Service Public d'Éducation ; quelles seront ses **conséquences sur les conditions d'exercice de notre métier.** Il doit analyser comment, dans un contexte de hausse des effectifs par classe généré par les suppressions de postes, le « nouveau » lycée contribue à la **dénaturation des contenus disciplinaires** avec l'abandon de l'aide individualisée, la mise en place d'enseignements d'exploration aux contours flous, une improvisation généralisée dans l'élaboration des programmes. Et comment la mise en place progressive du livret de compétence **modifie en profondeur les objectifs des enseignements** en les orientant vers une formation de travailleurs dotés de compétences sélectives directement repérables et exploitables par l'employeur.

**Quelles réponses collectives face à une multi-**

**plication des tâches clairement affichée** : orientation, tutorat, « référent culture », accompagnement personnalisé protéiforme, livret de compétences, qui viendront alourdir notre charge de travail et font peser de lourdes menaces sur les autres catégories : CO-Psy, CPE, documentalistes ?

Notre congrès devra aussi analyser comment cette réforme induit **un recentrage du métier sur une fonction de tri des élèves** : orienter, évaluer des compétences, réorienter. Est-ce bien là notre mission ? Quand transmet-on des connaissances, quand donne-t-on goût à notre discipline, quand – et avec quels moyens – fait-on progresser les élèves ? Ces considérations semblent bien éloignées de la vision gouvernementale d'un lycée destiné à dégager une élite et à faire porter la responsabilité des difficultés scolaires sur l'élève et ses choix.

## POUR UNE RÉELLE REVALORISATION DE NOS MÉTIERS

**N** Sarkozy s'était engagé, durant sa campagne, à revaloriser les carrières des enseignants. Le résultat est famélique : suppression des échelons 1 et 2 (une carrière à 9 échelons pour les nouveaux recrutés), 11 à 15 points d'indice supplémentaires pour les échelons 3, 4 et 5... et rien pour les autres, c'est-à-dire rien pour près de 80% de la profession. S'y ajoutent quelques « dispositifs indemnitaires » pour ceux qui assureront le tutorat des étudiants, des stagiaires, et des lycéens. Revaloriser les débuts de carrière est une priorité (un certifié en début de carrière gagne aujourd'hui 1,2 fois le Smic), mais la

« revalorisation selon Chatel » est très insuffisante pour les débuts de carrière, et inadmissible pour tous les autres.

Notre congrès doit débattre de la revalorisation dans toutes ses dimensions : début, milieu et fin de carrière, promotions et perspectives de carrières (hors-classe, liste d'aptitude), mais aussi de la prise en compte, notamment dans nos services, de la multiplication de tâches en collège et en lycée.

Il devra aussi réfléchir aux moyens de construire une mobilisation de toute la profession, indispensable pour imposer une réelle revalorisation de nos métiers.

## CONSTRUIRE DES RIPOSTES COLLECTIVES

**N**otre métier est sans cesse en évolution. C'est certes l'une de ses richesses, qui est partie intégrante de sa complexité, mais qui génère aussi de réelles difficultés que nous devons quotidiennement résoudre.

Mais au delà de ces évolutions « normales », notre métier subit de plein fouet les effets destructeurs d'une politique éducative qui cherche à le remettre en cause en profondeur et dans toutes ses dimensions.

Face à la multiplication des tâches et à l'accroissement des pouvoirs des chefs d'établissements, face aux nouveaux décrets sur le conseil pédagogique et l'autonomie des EPLE, aux réformes des lycées, de la formation des maîtres et de la gouvernance des établissements, face à la RGPP, à la dégradation des conditions d'enseignement et à la volonté d'individualisation des carrières, nous devons, pour imposer une autre poli-

tique, construire des ripostes collectives qui permettent de mobiliser l'ensemble de la profession à tous les niveaux, à commencer par les établissements.

Comment alors renforcer les solidarités professionnelles et l'action collective ?

Comment mieux aider les S1, qui sont souvent en « première ligne » et doivent assumer des tâches de plus en plus lourdes ?

Comment améliorer leur fonctionnement, les liens avec les S2 et le S3, leur donner les moyens d'intervenir plus efficacement sur l'ensemble des questions auxquelles ils sont confrontés, en particulier sur les DGH, la gestion des carrières (notation, avancement, hors classe, mutations)... ? Comment mieux associer les responsables et les militant(e)s des S1, et l'ensemble des adhérents, à la réflexion collective et mieux les impliquer dans la lutte syndicale ?

## LE CONGRÈS PRATIQUE

**L**e congrès académique se tiendra jeudi 27 mai, de 9h30 à 17h, au collège Victor Hugo, boulevard Marcel Sembat, à Narbonne, avec la participation de Daniel Robin, cosecrétaire général du Snes.

Sont membres du congrès : les représentants des S1 (1 délégué jusqu'à 15 adhérents et 1 par tranche supplémentaire de 20 adhérents, même incomplète), les membres titulaires et suppléants de la CA académique, les commissaires paritaires. Par ailleurs, tout collègue syndiqué au Snes peut participer, sans voix délibérative, aux travaux du congrès.

Les responsables de S1 vont recevoir une circulaire indiquant l'organisation pratique du congrès, avec un modèle de demande d'autorisation d'absence et une convocation (l'autorisation d'absence pour mandat syndical est de droit sur présentation d'une convocation).

Les frais de déplacement et de repas (repas de midi pris sur place) seront pris en charge par le Snes.

### En direct des S2

## DANS LES P.O. ON ACHÈVE BIEN LES CHEVAUX ...

**L**a rumeur vient de se confirmer : le collège Camus de Perpignan fermera ses portes en septembre 2011. Décision prise sans aucune concertation, même avec les personnels du collège. Etrange conception du dialogue social...

Depuis des années, nous tirons le signal d'alarme sur la situation et le devenir de ce collège. Les effectifs élèves s'y érodent année après année et sont tombés sous la barre des 300 élèves. Comment en est-on arrivé là ? D'abord par l'absence de volonté politique de

l'Inspection Académique. Plutôt que de prendre le problème à bras le corps, on a laissé la situation se détériorer ; les dérogations encourageant de fait les stratégies d'évitement ont été largement accordées. Ensuite, le manque de cohérence du Conseil Général, pourtant plutôt volontariste quant à la construction de nouveaux collèges : comment expliquer que la Région ait financé la rénovation du lycée Lurçat, voisin de Camus, et qu'on ait laissé ce dernier se dégrader ?

Il est possible de sauver ce collège, mais il faut

draît repenser l'ensemble de la carte scolaire sur Perpignan.

Que fera-t-on des élèves du secteur, des personnels, des locaux ? Autant de questions sans réponse. Fermer ce collège sans lui avoir donné une chance de survivre, c'est sacrifier les élèves et aggraver encore les difficultés du quartier... On achève bien les chevaux...

Le SNES se mobilisera aux côtés des collègues et des parents pour défendre le collège Camus.

M. MOLINER

## LES EFFETS DU NOUVEAU BARÈME CONGÉS FORMATION

Le groupe de travail s'est tenu le 25 mars. Le changement de barème a modifié le profil des bénéficiaires. La réévaluation du nombre de points pour demandes antérieures non satisfaites permet à de plus jeunes collègues d'obtenir un congé. Constat à relativiser pour les certifiés : la prise en compte importante des admissibilités à l'agrégation a privilégié particu-

lièrement cette année les admissibles.

Le rectorat a enfin accepté d'accorder des congés formation aux non-titulaires en abondant le contingent initial afin que ceux-ci puissent préparer les concours dans de meilleures conditions.

Vous trouverez sur notre site un compte rendu détaillé.

## AGRÉGÉS ACCÈS À LA HORS CLASSE

265 collègues sur 1321 promouvables ont été inscrits sur la liste qui sera étudiée par la CAPN.

Le nombre de promotions a été multiplié par 2,5 depuis 2006 : c'est un résultat important de notre action. Mais la gestion au « mérite » (mode d'accès à l'échelon, poids de l'avis du Recteur) empêche l'accès à la hors classe pour nombre de collègues, particulièrement les plus anciens dans le 11<sup>e</sup> échelon.

Nous sommes intervenus en CAPA pour que la liste des collègues « proposés » soit plus efficiente en vue de la CAPN. Nous avons dénoncé les travers de la liste rectorale : poids du supérieur par rapport au 2<sup>nd</sup> degré, inégalités entre disciplines et entre établissements, et l'augmentation (+10%) de la proportion

d'avis exceptionnels attribués à des collègues au 10<sup>e</sup>, largement supérieure au taux de promotion national effectif à cet échelon et qui entraîne une « perte » des promotions au détriment de collègues au 11<sup>e</sup>.

Pour de nombreux collègues au 11<sup>e</sup>, même proposés, la promotion est compromise s'ils n'ont pas deux avis « Très Favorable ». Nous avons demandé que toutes ces situations soient réétudiées. Dans plusieurs cas, et notamment pour quelques établissements ciblés, le Rectorat n'a pas souhaité revenir sur les avis des proviseurs, qui les ont maintenus. Enfin, nous avons obtenu que 4 collègues au 11<sup>e</sup>, bloqués par le « parcours de carrière », soient ajoutés à la liste rectorale.

C. POUS

## MOUVEMENT INTRA

### DÉFENDRE LE DROIT À MUTATION

Fin avril, le rectorat n'avait toujours pas publié l'implantation des supports « berceaux » pour les futurs stagiaires.

Difficultés à trouver des tuteurs pour un dispositif qui n'a de formation que le nom ? C'est très probable. En tout cas, cela accroît l'inquiétude des collègues : les mesures de carte scolaire et l'implantation des 275 « berceaux » pris sur les postes disponibles pour le mouvement auront de lourdes conséquences sur sa qualité et la satisfaction de chacun.

Outre leurs effets dévastateurs sur la qualité du Service Public d'Éducation, les suppressions de postes qui pèsent de plus en plus lourdement sur les conditions de travail, de service et d'affectations, remettent en cause de fait le droit à mutation.

F. DENJEAN-DAGA

## AGENDA

### Intra :

GT vérification des barèmes : 17 mai (CPE, COP), 18-19 mai (certifiés et agrégés)

CAPA affectation : 22 juin (CPE, COP), 24-25 juin (certifiés et agrégés)

Hors-classe :

GT vérification des barèmes : 27 mai (CPE), 4 juin (Certifiés)

CAPA : 17 juin (CPE), 21 juin (Certifiés)

## CERTIFIÉS ET CPE ACCÈS À LA HORS-CLASSE

Le ministère remet en cause la hors-classe, obtenue par notre action, comme élément de revalorisation de notre métier. Le Snes continue à agir pour que tous puissent y accéder.

Lors du groupe de travail sur les barèmes, après avoir dénoncé la politique de gestion au « mérite » qui interdit de fait la hors-classe à une part importante des collègues, nous avons fait deux propositions :

- ramener de 5 à 4 ans la bonification d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> et l'augmenter pour prendre en compte la situation des collègues les plus anciens du 11<sup>ème</sup> échelon bloqués par leur promotion à l'ancienneté au 11<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup>.

- mettre en place une notice provisoire pour informer les collègues de l'avis du chef d'établissement avant la fermeture du serveur, système déjà utilisé pour la notation administrative.

L'administration a rejeté en bloc ces propositions, sans prendre le temps d'en étudier les retombées, arguant pour la seconde de la responsabilité des collègues de s'informer par eux-mêmes. Étonnante conception du « dialogue social » !

Les chefs d'établissement ont fait remonter leurs avis au rectorat, qui leur avait recommandé d'en informer les collègues. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à demander et discuter cet avis, notamment si vous êtes au 11<sup>ème</sup> échelon : l'accès à la hors-classe est crucial pour calculer votre pension.

Les Capa auront lieu les 17 et 21 juin. Le Snes y défendra les dossiers des collègues, et le droit pour tous d'accéder à la hors-classe.

F. DENJEAN-DAGA

## LISTE D'APTITUDE ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

La Capa a eu lieu le 19 mars. La liste rectorale comporte 71 propositions. Nous avons dénoncé la diminution du nombre de promotions due à la baisse continue du nombre de postes au concours et rappelé que nous revendiquons une augmentation du nombre de promotions (passer du 1/7<sup>ème</sup> des titulari-

sations au 1/5<sup>ème</sup>) et la création d'une agrégation dans toutes les disciplines.

Enfin, nous avons réaffirmé la nécessité d'un équilibre entre les disciplines et d'une liste suffisamment fournie pour permettre le maximum de promotions au niveau national. C'est en ce sens que nous avons défendu les dossiers de col-

lègues, en insistant sur la richesse de certains dossiers et parcours de collègues parfois oubliés de l'institution, et obtenu l'inscription de certains d'entre eux sur la liste rectorale.

La CAPN examinera les dossiers retenus fin mai.

C. POUS